

CULTURE



feuille de route
pour la transition écologique
de la culture et par la culture
en Région Nouvelle-Aquitaine

NÉO TERRA



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

nouvelle-aquitaine.fr

La Région Nouvelle-Aquitaine est un territoire culturellement actif et attractif.

Avec 35 000 emplois culturels recensés, c'est l'une des Régions qui compte le plus de festivals (826 recensés en 2023) et le plus de monuments historiques (6 000). C'est un territoire de création (plus de 1 200 équipes artistiques) et de diffusion du spectacle vivant (600 lieux de diffusion), mais aussi de filières économiques fortes (avec près de 200 cinémas indépendants), la Nouvelle-Aquitaine dispose du maillage de cinéma le plus dense du monde. Elle est par ailleurs la première région touristique de France, avec plus de 40 millions de nuitées.

C'est également un territoire très touché par les crises environnementales : épisodes météorologiques extrêmes (canicules, tempêtes, feux de forêts), érosion du trait de côte, stress hydrique, crises agricoles... Mais également un territoire qui héberge un riche patrimoine naturel marqué par deux massifs montagneux, un littoral de plus de 720 km et une grande diversité de milieux naturels.

Un territoire engagé

La feuille de route Transition écologique de la Région Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur un terreau fertile d'initiatives portées par la société civile dans tous les domaines de la culture. Patrimoine, livre, cinéma, spectacle vivant, arts visuels, arts numériques, de nombreux acteurs participent déjà à la construction des projets culturels plus soutenables via des expérimentations ou du travail en réseau. Grâce à sa feuille de route Néo Terra et l'engagement de ces acteurs, la Région Nouvelle-Aquitaine se veut un laboratoire de la transition écologique de la culture et par la culture. Il faut rappeler ici que L'ADEME – Agence nationale de la transition écologique - reconnaît la culture et le patrimoine comme des leviers majeurs de la transition écologique.

De la prise de conscience à l'action

Canicules et incendies ont accéléré les prises de conscience, désormais globalement acquises dans le champ culturel, mais nécessitent d'organiser une trajectoire claire à l'échelle régionale et de définir les enjeux de l'accompagnement des acteurs sur des sujets prioritaires, afin de lutter contre les injonctions contradictoires, clarifier les attentes, et rediriger les dispositifs de soutien. Cette feuille de route est le socle stratégique régional, elle trouvera cette année 2024 sa déclinaison opérationnelle à travers la mise en place de cahiers des solutions pour les 10 défis qu'elle aborde.

Un besoin d'outils et de règles communes

L'établissement de règles communes peut fabriquer plus d'équité entre les structures déjà très engagées et celles qui commencent à prendre en main le sujet. La mise en place d'outils est nécessaire pour accélérer et rendre plus efficaces et visibles les dynamiques de transition écologiques existantes sur le territoire.

Un besoin de transversalité

La Région doit jouer un rôle pour accélérer le travail en transversalité autour de ses différentes compétences, en matière d'emploi et de formation, de mobilités, d'alimentation durable, etc. Ainsi la Direction de la culture et du patrimoine travaille elle-même en lien avec d'autres directions telles que la Direction de la construction et de l'immobilier pour des maîtrises d'ouvrages plus vertes, la Direction de la formation professionnelle dans le cadre du Contrat régional de filière culture, la Direction des sports et de la vie associative pour la mutualisation des emplois, la Direction de l'économie sociale et solidaire et innovation sociale sur les nouveaux modèles économiques, la Direction du système d'information sur la sobriété numérique, etc.

Un contexte délicat et fragile

La feuille de route Transition écologique de la Région Nouvelle-Aquitaine s'inscrit dans un contexte de fragilisation des structures suite à la crise Covid et à la guerre en Ukraine. Les structures culturelles subissent en effet l'empilement des crises : transformation des pratiques culturelles des français liées à la révolution numérique et à la pandémie, baisse de l'attractivité des métiers dans ce secteur, augmentation des dépenses énergétiques et des frais généraux, financements publics de plus en plus contraints, sont autant de préoccupations qui grèvent leurs capacités d'action et nécessitent d'activer des leviers de transformation à l'échelle régionale.

L'ambition de la présente feuille de route est d'affirmer la volonté de la Région, par sa politique culturelle et l'ensemble de ses politiques, et en partenariat avec les acteurs, de prendre une part active et déterminante à la pérennité économique et écologique des activités culturelles et ainsi stimuler leur capacité à renforcer concrètement l'habitabilité de nos territoires, en lien avec les ambitions Néo Terra. La Région Nouvelle-Aquitaine assume dès lors son rôle de mise en musique des énergies et des engagements déjà nombreux du secteur culturel néo-aquitain en matière de transition écologique. Elle propose une stratégie portant sur des chantiers jugés prioritaires et ciblés, à même de renforcer ou compléter les initiatives de la société civile ou des filières, et pour lesquels la Région dispose d'un effet levier réel du fait de ses compétences propres.

Cette stratégie de transition écologique se veut intégrée, échelonnée, accompagnée, documentée, et soucieuse de faire émerger des co-bénéfices pour les porteurs de projets, les filières ou le territoire néo-aquitain et sa biodiversité.

- Intégrée afin de permettre la mise en cohérence des différents niveaux d'action et de bénéficier des dynamiques de concertation déjà existantes, notamment grâce au travail des agences et réseaux (ex. : l'OARA et Objectif 13, l'A et les forums Entreprendre dans la Culture).
- Échelonnée afin d'inscrire les porteurs de projets dans des trajectoires réalistes de transformation et d'amélioration continue.
- Accompagnée afin de créer les conditions de la transition pour les porteurs de projets, notamment via la mise à disposition d'outils et de ressources, ou l'activation de compétences régionales transverses et de faire émerger des co-bénéfices répondant aux tensions et difficultés du secteur.
- Documentée afin de pouvoir mesurer les progrès de la démarche entreprise, via des relevés de données mesurables auprès des opérateurs (énergie, mobilité, consommation d'eau, circuits courts,..) et grâce aux chantiers d'observation dédiées que déploiera l'Agence A. Ces relevés de données entreront en résonance avec les réglementations nationales en lien avec la transition comme le décret tertiaire sur les bâtiments ou la loi AGEC sur l'économie circulaire.

À ce titre, c'est l'ensemble des règlements et dispositifs de la politique culturelle et patrimoniale de la Région qui fera l'objet d'une relecture et, le cas échéant, de réorientations notamment par la mise en place d'éco-socio-conditionnalités, au profit d'une meilleure articulation entre développement culturel, durabilité économique et soutenabilité environnementale. Pour garantir leur acceptabilité et leur efficacité, ces réorientations se feront systématiquement en concertation avec les parties-prenantes et le secteur professionnel, dans le cadre d'une gouvernance partagée avec les autres institutions engagées en matière de transition écologique de la culture et par la culture. La Région engagera ainsi des échanges en amont de la mise en place de ces nouvelles démarches puis en aval sur des temps collectifs de bilan et de valorisation-essaimage des bonnes pratiques.

feuille de route

pour la transition écologique de la culture et par la culture

en Région Nouvelle-Aquitaine

Objectif 1 : Développer un secteur culturel robuste et résistant aux crises

- Développer la mobilité durable des publics et des professionnels p.7
- Réussir la transition énergétique et mieux gérer la ressource en eau p.8
- Favoriser l'éco-conception des projets artistiques et culturels p.9
- S'adapter et faire émerger des modèles d'organisations soutenables p.10

Objectif 2 : Soutenir la transition écologique par les activités culturelles

- Accompagner la transition agroécologique en Nouvelle-Aquitaine p.13
- Contribuer à l'essor d'usages numériques sobres et responsables p.14
- Mettre en valeur les patrimoines et paysages culturels fragiles p.15
- Mettre en valeur des imaginaires pour demain p.16

Objectif 3 : Organiser les conditions de la transition écologique du secteur culturel

- Former aux compétences et aux métiers de demain p.19
- Contribuer à une administration exemplaire p.20

Objectif 1 : Développer un secteur culturel robuste et résistant aux crises

La transition écologique du secteur culturel pose de nombreux défis. Seule une démarche proactive d'adaptation des pratiques et d'accompagnement vers des modèles d'organisation soutenables peut lui permettre de mieux résister aux crises, en réduisant sa dépendance économique aux ressources matérielles, à l'eau et à l'énergie.

Défi 1 - Développer la mobilité durable des publics et des professionnels

Dans un contexte de numérisation rapide des pratiques culturelles et d'interrogations sur les déplacements des créations, la mobilité durable des personnes est un enjeu culturel majeur qui s'articule à l'indispensable atténuation du principal impact carbone de ce secteur. En effet, **la mobilité des publics est le principal impact carbone des filières culturelles (hors secteur du livre)**. Organiser le déplacement dans de bonnes conditions des publics, des artistes et des œuvres, à moindre coût et à moindre impact, est la seule manière de garantir un développement culturel désirable, juste, équitable et pérenne sur tout le territoire régional.

La mobilité des publics représente 66 % des émanations carbone d'un spectacle.

Les acteurs régionaux rencontrés dans la phase de pré-concertation font unanimement remonter cet enjeu du transport et des mobilités durables comme difficile à optimiser sans appui. Ce chantier, qui relève en partie d'une compétence régionale (TER et transport interurbains) est l'opportunité de travailler en co-bénéfices, entre valorisation de la politique régionale de transport et développement de nouveaux publics, par **de meilleures interconnexions avec les équipements culturels et une « adaptation réciproque »** dans le sens où le secteur culturel ne pourra pas prétendre à une adaptation complète et parfaite des dispositifs de mobilités durables régionaux à ses enjeux. Le secteur culturel devra donc penser ses propres transformations et mises en adéquation avec les politiques régionales de transport. Cela pose l'enjeu d'un travail en co-construction et la mise en place de contreparties par le secteur culturel, notamment en matière de communication vers les publics et d'évaluation des dispositifs. Outre cet accompagnement, **la Région mettra en place dans ses règlements d'intervention Culture et patrimoine une éco-condition liée à la mobilité des publics**, qui demandera aux opérateurs des relevés d'information sur les pratiques de mobilité constituant ainsi un relevé de données à l'échelle régionale.

Les pôles et directions opérationnelles et transversaux mobilisées, mobilisables :

- Pôle transports, infrastructures, mobilités, cadre de vie
- Direction de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale

Exemple inspirant

SunSka
FESTIVAL

Le SunSka Festival (33) a développé un module de réservation TER directement sur le web, ainsi que des accès pour arriver directement sur site en transport en commun.



© sudouest-photo

Défi 2 - Réussir la transition énergétique et mieux gérer la ressource en eau

La raréfaction des ressources en eau et la contraction énergétique liée à la sortie des énergies fossiles imposent une adaptation rapide des équipements et des événements culturels afin de garantir leur pérennité. L'investissement vers des pratiques plus efficaces et plus sobres grâce à une meilleure maîtrise des ouvrages et des usages permet de réduire les impacts environnementaux et les frais de fonctionnement, en préservant l'activité.

En cohérence avec les chantiers engagés notamment dans le secteur des musiques actuelles et dans le cadre de l'application du Décret Tertiaire (décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019), ce chantier s'appuiera sur des travaux d'études menées à l'échelle néo-aquitaine (qui pourront être menées par les agences ou les réseaux régionaux comme l'agence A et l'APMAC) et sur l'adaptation, autant que possible, des dispositifs de soutien régional à l'investissement dans les équipements culturels.

La Région mettra en place dans ses règlements d'intervention Culture et patrimoine une éco-condition liée à la consommation d'eau et d'énergie, afin de s'assurer de la prise en compte par les opérateurs culturels de cet enjeu, et de disposer de données d'analyse à l'échelle régionale. Le nouveau règlement d'intervention du spectacle vivant demande aujourd'hui une diminution de 20% de la consommation énergétique d'ici 2026 (objectif décret tertiaire 40% à 2030). Un groupe de travail sera lancé sur le règlement d'intervention équipements pour prendre en compte les questions de transition dans les soutiens régionaux aux investissements sur les bâtiments culturels.

Les pôles et directions opérationnelles et transversaux mobilisées, mobilisables :

- Pôle développement économique et environnemental : Direction de l'environnement, Direction de l'énergie et du climat, Direction de la performance industrielle, Direction de la recherche, de l'enseignement supérieur et du transfert de technologie, Service Néo Terra
- Pôle formation et emploi : Direction de l'emploi et de l'évolution professionnelle, Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage
- Pôle Europe et International : Direction des fonds européens
- DATAR
- Pôle éducation et citoyenneté : Direction de la construction et de l'immobilier

93 départements connaissaient fin août 2022 des problèmes d'alimentation en eau potable. (à des degrés variables selon les territoires)

Le marché du spectacle vivant représente 1% du marché mondial de l'éclairage.

CINA
CINÉMAS INDÉPENDANTS
DE NOUVELLE-AQUITAINE

Exemple inspirant

CINA a mis en place une démarche partagée avec ses adhérents pour progresser collectivement dans leurs efforts de transition. Depuis 2022, les cinémas indépendants du réseau peuvent signer une charte leur permettant d'accéder à des conseils et ressources autour de 6 grandes thématiques dont l'énergie, les déplacements des équipes et spectateurs, etc.



Défi 3 - Favoriser l'éco-conception des projets artistiques et culturels

Au cœur du geste des artistes et des porteurs de projets, le déploiement des logiques et des outils de l'écoconception dans les filières culturelles inscrit le secteur dans l'ère de la sobriété matérielle tout en renforçant et stimulant sa grande créativité. La mise à disposition des ressources en circularité, le développement de pratiques de mutualisation et de réemploi transforment et renouvellent l'économie du secteur et relocalisent des emplois.

Les acteurs régionaux rencontrés dans la phase de pré-concertation ont globalement fait remonter l'enjeu de l'économie circulaire et de l'éco-conception comme névralgique pour leurs activités. De multiples initiatives dispersées existent et posent la question d'une structuration de la circulation des flux de matière à l'échelle du secteur, dans un cadre favorisant la sobriété et l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. Ce chantier est l'opportunité de travailler en transversalité entre filières et de développer de nouveaux emplois, potentiellement finançables par la réduction des achats de matières premières et la valorisation des flux de réemploi ou la mutualisation des équipements.

Les pôles et directions opérationnelles et transversaux mobilisées, mobilisables :

- Direction de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale
- Direction des sports et de la vie associative
- Direction de l'environnement
- Service Néo Terra



Exemple inspirant

L'association Ciné Passion en Périgord porte un projet, labellisé France 2030 dans le cadre de l'AMI « Grande Fabrique de l'image », de réhabilitation de la friche industrielle France tabac à Sarlat (24), en studios de tournages, plateaux techniques de formation aux métiers techniques du cinéma, et en ressourcerie/recyclerie/ matériauthèque pour les décors de cinéma. La Région, partenaire de ce projet, encourage des dynamiques similaires dans plusieurs autres lieux du territoire néo-aquitain.



Marc Cousin, Scénographe / Décorateur / Infographiste 2D/3D

Défi 4 - S'adapter et faire émerger des modèles d'organisation soutenables

Passer le cap de la transition nécessite de renforcer les pratiques et les outils de solidarité au sein des filières et entre elles, ainsi que d'expérimenter et de déployer des modèles économiques plus résilients : trésorerie solidaire, éco conception des décors et costumes, transports doux des artistes et des œuvres, étude des changements (à la marge) de saisonnalité des programmation ou événements, etc. La Région sera attentive à ces évolutions et, en lien avec les agences et les réseaux régionaux, participera à leur établissement progressif.

Les pôles et directions opérationnelles et transversaux mobilisées, mobilisables :

- Direction de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale
- Direction des sports et de la vie associative

40% des établissements culturels employeurs relèvent de l'ESS : 2 600 établissements et 6 700 salarié-e-s en Nouvelle-Aquitaine



Exemple inspirant

Suite à l'adoption de son nouveau règlement d'intervention « Vie Associative », la Région a lancé récemment un nouvel appel à projets « Mutations associatives » qui appuiera dès 2024 des programmes d'actions dédiés à des structures associatives sur des thématiques telle que la transition écologique.



Objectif 2 :

Soutenir la transition écologique par les activités culturelles

Si la transition écologique revêt des aspects techniques, elle est essentiellement culturelle et repose sur de nombreux changements d'usages et sur des modifications de nos systèmes de représentations et de valeurs. Au cœur du travail de renouvellement des imaginaires, les artistes et les porteurs de projets culturels inventent et projettent des avenir possibles ou désirables. Ils participent concrètement à transformer des habitudes et bousculent nos visions du monde. Ils fabriquent les interstices qui rendent la transition active.

Défi 5 - Accompagner la transition agroécologique en Nouvelle-Aquitaine

Le secteur culturel doit participer pleinement à la transition agroécologique sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine en se donnant pour **objectif 100 % d'alimentation durable à l'horizon 2028**. Exemplaire dans ses pratiques auprès des publics ou vis-à-vis des professionnels, le secteur culturel est une vitrine et un levier concret de la transformation de nos assiettes et de la filière agricole régionale, dans un esprit de convivialité et de fête.

La Région accompagnera cette dynamique déjà à l'œuvre dans le secteur culturel en mettant à disposition ses outils et réseaux (Agence de l'alimentation Nouvelle-Aquitaine, ACENA, association des coordonnateurs achats publics alimentaires dans les EPLE, etc.).

En outre, la Région mettra en place dans ses règlements d'intervention culture et patrimoine une écocondition liée à l'alimentation des publics et des artistes afin de s'assurer de la prise en compte par les opérateurs culturels de cet enjeu et de disposer de données d'analyse à l'échelle régionale.

Les pôles et directions opérationnelles mobilisées et mobilisables :

- Direction de l'éducation / Service restauration durable
- Direction de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la pêche

L'alimentation représente aujourd'hui 22 % de notre empreinte carbone, soit le 3^e poste le plus émetteur de gaz à effet de serre, après le transport (30 %) et le logement (23 %). Cet indicateur oscille entre 20 et 30 % sur l'impact global d'un événementiel culturel d'envergure.



Exemple inspirat

La Maison Maria Casarès, Centre culturel de rencontre situé à Alloue (16), allie Patrimoine, culture, nature mais aussi gastronomie, en mettant en place une restauration durable avec des produits en circuit court, majoritairement non carnés, et cuisinés sur place ou à proximité.



Défi 6 - Contribuer à l'essor d'usages numériques sobres et responsables

La conception, la production et l'utilisation d'équipements et dispositifs numériques sont des ressources de plus en plus mobilisées par les acteurs culturels dans leurs différents métiers (création, médiation, diffusion, valorisation, etc.).

L'enjeu pour le secteur culturel dans un futur proche, sera certainement d'identifier les usages les plus pertinents pour continuer à bénéficier des progrès technologiques de cette ressource non renouvelable qu'est le numérique.

Les filières culturelles doivent ainsi contribuer à une meilleure compréhension et appréhension des vertus et limites des usages numériques en Nouvelle-Aquitaine, tant du point de vue environnemental que sociétal. Outil indispensable au développement économique de ces filières, le numérique doit être utilisé et développé avec plus de discernement pour éviter les impasses économiques ou écologiques. Sans obérer les capacités de développement de filières d'avenir, la prise en compte des objectifs de sobriété numérique dans le champ des industries culturelles et créatives (notamment l'animation, le jeu vidéo, l'immersif...) devra faire l'objet d'une attention particulière.

La Région veillera tant par l'orientation de ses dispositifs de soutien au numérique culturel que par l'accompagnement des opérateurs et la valorisation des initiatives les plus vertueuses, à favoriser le déploiement d'approches sobres et responsables. Le programme Cultures Connectées fera l'objet d'une évaluation afin de mesurer l'impact écologique des projets de création et de médiation numérique.

Les pôles et directions opérationnelles mobilisées et mobilisables :

- Délégation numérique
- Direction du système d'information
- Direction de la recherche, de l'enseignement supérieur et du transfert de technologie

Depuis quelques années, une prise de conscience globale s'opère sur l'impact du numérique tant en termes d'émissions de gaz à effet de serre (2,5 % de l'empreinte carbone nationale dont 80 % vient du cycle de vie des équipements, 7 % à l'horizon 2040 selon l'étude 2022 de l'ADEME/ARCEP) que des atteintes à la biodiversité, un impact qui porte gravement atteinte à notre cadre de vie.

Exemple inspirant



L'association BoCAJ (Bouleversement Carbone dans l'Animation et le Jeu vidéo) a pour but de mettre en place et d'animer une dynamique de transition écologique des organisations (écoles, entreprises, associations, organismes publics) liées à la filière « image » en Charente et plus largement en Nouvelle-Aquitaine, à travers différents types d'actions pour mesurer, former et agir !



Intervention de l'association BOCAJ pendant les RADI-RAF 2023

Défi 7 - Mettre en valeur les patrimoines et paysages culturels fragiles

Le travail de valorisation des patrimoines et paysages culturels de la Région Nouvelle-Aquitaine doit intégrer les risques et enjeux liés aux crises environnementales afin de mieux sensibiliser les publics sur les irrémédiables évolutions de nos territoires. Les patrimoines et paysages culturels menacés par le changement climatique doivent faire l'objet d'un travail mémoriel et de collectage. Une relation renouvelée et dynamique à notre patrimoine doit favoriser son adaptation dans le respect des droits culturels des personnes. C'est notamment par la méthodologie de conduite de sa politique d'inventaire et de valorisation des patrimoines régionaux que la Région apportera sa contribution à cet objectif.

1/3 des surfaces bâties en France sont situées dans un espace réglementé au titre du Patrimoine : monument historique ou site patrimonial remarquable

Par ailleurs, la restauration des monuments historiques, que soutient la Région aux côtés de l'Etat, doit prendre en compte la nécessaire adaptation des bâtiments au changement climatique par les principes bioclimatiques et les économies d'énergie. Une attention doit être également portée à la préservation de la biodiversité dans les monuments historiques et les sites patrimoniaux dans lesquels de nombreuses espèces animales trouvent des sites adaptés à leur reproduction ou à leur hibernation. Ils y retrouvent en effet les caractéristiques de leur milieu naturel.

Les pôles et directions opérationnelles mobilisées et mobilisables :

- Direction de l'environnement
- Direction de l'orientation
- Pôle formation emploi
- Direction de l'énergie et du climat



Exemple inspirant

La Région a été à l'initiative de la création du Campus régional du patrimoine bâti, basé à Felletin (23) qui développe des formations de pointe pour les métiers de la restauration à l'éco-construction. Ce Campus est labellisé Talents et territoires Nouvelle-Aquitaine.



Plan de la restructuration des ateliers existants et construction d'un tiers-lieu au lycée des Métiers du bâtiment de Felletin

Défi 8 - Promouvoir des imaginaires pour demain

Nombreux sont les artistes, dans tous les domaines – spectacle vivant, littérature, cinéma et audiovisuel, arts plastiques et visuels... - dont les projets et le travail questionnent la manière dont se nouent les relations entre humanité et environnement.

Dans le respect de la diversité des formes et de la pluralité des projets, le secteur artistique et culturel a ainsi vocation à contribuer à l'émergence et au déploiement des imaginaires pour demain. Il peut participer à son échelle à transformer, avec les habitants de Nouvelle-Aquitaine, notre relation au vivant, aux ressources, au biotope. Il peut promouvoir des projets et des œuvres qui transforment concrètement et sans exercer de contraintes les manières d'habiter la Région ou participent à préserver sa riche biodiversité, dans une dynamique de droits culturels. Le propre du travail artistique est, en effet, de se saisir des divers questionnements qui traversent nos vies sociales et individuelles et d'y apporter ses éléments de réponse, par le sensible et l'imaginaire. Tout en restant pleinement respectueuse des principes de la liberté artistique (liberté de recherche, liberté de création, liberté de programmation), la Région sera attentive aux projets artistiques et culturels qui participent à la construction des imaginaires de demain, favorisant et accompagnant la transition écologique. À titre d'exemple, les Parc Naturels Régionaux peuvent inspirer et diffuser des récits positifs à partir d'un patrimoine naturel protégé et de leur patrimoine immatériel.

Elle assurera dans cette optique une valorisation spécifique de ces projets artistiques, ainsi que des bonnes pratiques portées par des opérateurs culturels néo-aquitains, sur ses canaux de communication ou lors d'événements dédiés, comme le Forum Entreprendre dans la Culture.

Les pôles et directions opérationnelles mobilisées et mobilisables :

- Direction de la communication
- Direction de l'environnement
- Service Néo Terra



AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE



CINÉMAS INDÉPENDANTS
DE NOUVELLE-AQUITAINE

Exemple inspirant

Tournée régionale d'avant-premières du film *La Rivière* de Dominique Marchais, organisée par ALCA et CINA, en octobre et novembre 2023. Sept séances d'avant-première organisées à Bordeaux, Pessac, Bayonne, Pau, Salies-de-Béarn, Arudy et Mauléon, puis quatre séances dans le cadre du mois du documentaire à Blaye, Captieux, Saint-Jean-de-Luz et Saint-Palais.



© Zadig Productions, Météore Film

Objectif 3 :

Organiser les conditions de la transition écologique de la culture et du Patrimoine et par la culture et le Patrimoine

Pour mener à bien la transition écologique de la culture et du patrimoine et par la culture et le patrimoine, de nombreuses redirections sont nécessaires, tant au sein du secteur que pour les institutions qui l'accompagnent. Cela implique des chantiers d'accompagnement vers de nouveaux métiers et de nouvelles compétences, la participation active aux discussions sectorielles et la coopération avec d'autres institutions publiques engagées.

Défi 9 - Former aux compétences et aux métiers de demain

Les transformations majeures de nos modes de faire impliquent le développement de compétences nouvelles, l'évolution des emplois voire l'apparition de nouveaux métiers. Ce constat implique un enjeu fort d'accompagnement aux changements et de formation auquel la Région Nouvelle-Aquitaine doit prendre toute sa part.

Cette évolution des emplois et compétences peut dans un premier temps être pensée à travers la maîtrise et le déploiement par les agences et les réseaux des nouveaux outils de sensibilisation de type « fresque » (fresques des mobilités culturelles, fresque du numérique, fresque du film notamment), afin de très rapidement passer à l'échelle en matière de transformation sectorielle.

La formation est identifiée comme un levier clé de l'accompagnement à la transition écologique autour d'**une compétence régionale et notamment via l'outil des Contrats régionaux de filières**. Les dispositifs et offres de formation peuvent ainsi être pensés dans le cadre traditionnel de la formation professionnelle continue, notamment en partenariat avec la coopérative CONFER. La Région accompagnera également les réseaux et agences dans leurs mise en commun d'expertises liées aux transitions via des actions de formations communes et des transferts de savoir faire entre pairs.

Les transformations majeures de nos modes de faire induisent également des évolutions et une vigilance en matière de conditions et de qualité de vie au travail dont la Direction de la culture et du Patrimoine tiendra compte dans ses orientations.

Les pôles et directions opérationnelles mobilisées et mobilisables :

- Pôle formation emploi
- Pôle Europe et International

Exemple inspirant

La Région a lancé la mise en place d'un Contrat régional de filière métiers et formations dans le domaine culturel qui appuiera les programmes de formation dédiés aux nouvelles compétences de demain et notamment celles autour de la transition écologique.



Défi 10 - Contribuer à une administration exemplaire

Afin de sortir des injonctions contradictoires et pour agir de façon à permettre l'engagement des porteurs de projets culturels, à l'instar de ce qui est réalisé dans la feuille de route Néo Terra, **la Direction de la culture et du Patrimoine de la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à accélérer sa propre dynamique de transition écologique.** L'exemplarité des services de la Région en matière de pratiques éco-responsables pourra être obtenue par un travail relevant des ressources humaines internes à la collectivité sur une optique de co-construction.

Les agents de la Direction de la culture et du Patrimoine, ainsi que les personnels des 3 agences (l'A., ALCA, OARA), ont suivi une formation autour de la transition environnementale dans la culture animée par Aladir Conseils. Des ambassadeurs Néo Terra ont été nommé dans chaque direction régionale, les membres du groupe de travail Atterrissage de la Direction de la culture et du Patrimoine sont référents au sein de la direction.

De plus, afin de garantir la cohérence et l'efficacité des dispositifs et des chantiers proposés, elle s'engage à **œuvrer en concertation avec le secteur professionnel et en lien avec d'autres institutions engagées, dans le cadre de dispositifs de gouvernance partagée.**

Les pôles et directions opérationnelles mobilisées et mobilisables :

- Service Néo Terra
- Direction de la construction
- Direction du patrimoine et des moyens généraux
- Direction des ressources humaines
- Direction des systèmes d'information
- Délégation transformation pilotage modernisation

105 agents
au sein de
la Direction de la culture
et du Patrimoine

1 groupe de travail
de 6 agents volontaires
autour de la question de
la Transition écologique
par et pour
la culture



Exemple inspirant

Dans le cadre de la Gouvernance partagée métropolitaine qui réunit l'État (Direction régionale des affaires culturelles), la Région, le Département de la Gironde, la Métropole et la Ville de Bordeaux, un chantier spécifique a été lancé sur la transition écologique, avec l'objectif de coordonner l'action des collectivités partenaires.



© William Windrestin

Annexe 1 :
Charte d'engagement
prévue aux prochains
règlements d'intervention



Charte d'engagements du bénéficiaire d'une aide régionale envers la Région Nouvelle-Aquitaine CULTURE PATRIMOINE

NÉO TERRA

Dès 2019, sur la base d'un diagnostic scientifique posé par plus de 400 chercheurs d'Acclimaterra et d'Ecobiose, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté la feuille de route Néo Terra qui doit permettre de réorienter l'ensemble des politiques régionales pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et l'érosion de la biodiversité. L'accumulation de crises climatiques, sanitaires, géopolitiques et sociales montre la nécessité d'accompagner et d'accélérer encore plus les transitions.

Cette volonté régionale d'accompagner l'ensemble des bénéficiaires dans ces transitions se traduit dans cette charte en incitant à être acteur de son territoire et de son écosystème. Élément constitutif du dossier de demande d'aide, cette charte répond à l'objectif fixé par la Région Nouvelle-Aquitaine de devenir la première région éco-responsable et vise à embarquer le plus grand nombre pour une Nouvelle-Aquitaine décarbonée, dynamique, solidaire et prospère.

Depuis quelques années déjà, l'écosystème culturel et patrimonial régional a engagé sa transition environnementale et la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite **accompagner en ingénierie** les porteurs de projets culturels et patrimoniaux dans leurs démarches en faveur d'un changement de paradigme.

Le principe guidé par la Région est celui de **co-construction**, aussi bien en interne à la Région qu'avec les partenaires : institutions, collectivités territoriales engagées, agences et réseaux de professionnels constitués (DRAC, l'A, OARA, ALCA, APMAC, inter-réseau, etc.).

Le secteur de la Culture et du Patrimoine est un secteur lui-même fragile. L'objectif pour la Région est donc de rechercher des **co-bénéfices** en matière de transition, c'est-à-dire de prioriser les mesures qui permettent de rendre plus robustes les modèles économiques, qui favorisent le bien-être au travail, qui participent d'une meilleure équité territoriale et d'une meilleure égalité entre les femmes et les hommes et qui ne nuisent pas aux libertés artistiques, dans le respect des droits culturels de chacun.

1. Être plus efficace et plus sobre dans l'usage des ressources naturelles

Compte tenu des enjeux critiques pour le territoire en matière de ressource en eau, et compte tenu des enjeux mondiaux en matière de transition énergétique, les opérateurs culturels s'engagent à s'inscrire dans une plus grande frugalité des usages et à proposer un suivi fiable des consommations de fluides.

Compte tenu des enjeux transversaux en matière de préservation de toutes les autres ressources naturelles (métaux, forêts, sols, biodiversité, etc.) et du caractère hautement symbolique et exemplaire de leurs activités, les opérateurs culturels s'engagent également à développer une plus grande efficacité et une plus grande sobriété dans leurs processus de productions artistique et culturelle, notamment par le recours à l'éco-conception, à l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, et via une économie plus circulaire.

2. Réduire les impacts négatifs liés aux mobilités culturelles

Dans un esprit d'ouverture sur le monde et de promotion de la libre-circulation des personnes, en ayant pour ambition d'améliorer le bien-être au travail de chacun, les opérateurs culturels s'engagent à mesurer et réduire l'ensemble des impacts environnementaux liés aux mobilités (émissions de gaz à effet de serre, émissions de particules fines, extraction de métaux polluants, etc.) de leurs publics, de leurs équipes de travail, des artistes accueillis et des prestataires ou intervenants extérieurs.

Pour ce faire, en coopération avec les institutions publiques ayant la compétence concernée, en tenant compte des ressources disponibles sur leur territoire, les opérateurs culturels veilleront à systématiquement favoriser les mobilités actives (marche, vélo, etc.), les mobilités partagées (transports collectifs, covoiturage, etc.) et les moyens de transports identifiés comme plus durables (train, véhicules électriques légers, etc.).

3. Accompagner les transformations du territoire et notamment la transition agroécologique

Les opérateurs culturels s'engagent à rester ou devenir parties prenantes des transformations du territoire néo-aquitain et notamment de la transition agroécologique, via leur politique d'achat et leur stratégie partenariale. Dans l'exercice de leurs activités, les opérateurs culturels veilleront plus globalement à favoriser les prestataires les plus à même de s'inscrire dans des pratiques soutenables. Ils tâcheront de promouvoir une alimentation durable, directement ou par l'entremise des prestataires choisis.

4. Valoriser les patrimoines naturel et culturel fragilisés

Compte tenu de la fragilisation importante des patrimoines naturel et culturel, y compris néo-aquitain, en raison des crises environnementales et notamment le dérèglement climatique, les opérateurs culturels s'engagent à porter une attention particulière à ces patrimoines, à travers des pratiques mémorielles, des pratiques d'éducation artistique et culturelle ou des projets de création.

5. Recourir aux usages numériques de façon sobre et raisonnée

Dans un contexte de développement continu et rapide des usages numériques et de pratiques culturelles en ligne, et en conscience de l'intérêt de préserver leur capacité et esprit d'innovation et d'expérimentation, les opérateurs culturels s'engagent recourir aux outils numériques de façon sobre et raisonnée.

6. Ne pas nuire aux écosystèmes locaux et à la biodiversité

Enfin, les opérateurs culturels s'engagent à ne pas porter atteinte aux écosystèmes locaux et à la biodiversité, en réduisant au maximum les pollutions générés par leurs activités et notamment les déchets (mégots, objets à usage unique, plastiques, etc.) et en mesurant et réduisant chaque fois que nécessaire leurs impacts sur la faune et la flore locales, notamment lors de tournages ou activités en extérieur.

De façon transversale, l'ensemble des opérateurs culturels s'engage également :

- **à permettre une montée en compétence de leurs équipes** (permanentes ou non) sur la transition environnementale et accompagner la transformation des métiers et l'évolution des compétences (apparition de nouveaux métiers, développement de nouvelles compétences, la nécessité de formation...)
- **à œuvrer à la transition pour tous** : le bénéficiaire veille à mettre en place des actions pour la formation des salariés et des jeunes (moins de 25 ans) aux métiers d'avenir, l'embauche et la formation d'apprentis et d'alternants ; le maintien dans l'emploi des seniors, la transmission des savoirs et savoir-faire ; la lutte contre les discriminations, les actions en faveur de l'insertion professionnelle (notamment des travailleurs en situation de handicap) ; le respect de l'égalité professionnelle et salariale femmes-hommes et à la lutte contre toutes les discriminations ; la promotion de la qualité de vie au travail, en accordant une attention particulière à la santé et à la sécurité au travail ; l'amélioration des gouvernances et politiques salariales, en assurant un meilleur partage des richesses et en encourageant un management humain.

Enfin, dans le plein respect des libertés artistiques de création et de diffusion, ils s'interrogeront sur leur capacité à contribuer, par la force spécifique des projets artistiques et culturels, à l'émergence et au déploiement d'imaginaires désirables et plus soutenables.

Le Représentant du bénéficiaire
(cachet et signature)



RÉGION
***Nouvelle-
Aquitaine***

CULTURE

les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

Région Nouvelle-Aquitaine février 2024 - Création : communication interne - Impression : reprographie

NÉO TERRA



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**